

# "Objectif sur ma Bretagne romantique" Thème 2017 : "Couleurs"

## Règlement

### Article 1 : Objet

- L'Office de tourisme Bretagne romantique, dans le cadre de sa mission de promotion du territoire, organise son premier concours photos gratuit.
- Le thème est : "**Couleurs**".
- Les photographies devront répondre à la thématique, et ne représenter que le territoire de la Bretagne romantique, son patrimoine, sa culture, ses habitants etc...
- Le concours se déroulera du **samedi 16 septembre au mardi 31 octobre inclus**.
- Les meilleures photographies des trois catégories (amateur/professionnel/jeune public) feront l'objet d'une **exposition** qui débutera à l'office de tourisme au mois de novembre.
- Deux prix récompenseront les lauréats : le **prix du jury** et le **prix public**.
- Le but de ce concours est de faire découvrir le territoire et de valoriser des lieux méconnus.

### Article 2 : Conditions de participation

- Ce concours est ouvert gratuitement, sans limite d'âge, à tous les photographes amateurs ou professionnels, personne physique ou non (ex: association, commune etc...).
- La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.
- Les participants pourront déposer, au format numérique JPG, jusqu'à trois photographies de bonne qualité (300dpi, résolution valable pour une bonne impression).
- Chaque participant garantit être l'auteur des photographies soumises au concours. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement l'autorisation des personnes identifiables sur la photo, et s'engage à dégager les organisateurs de toute responsabilité en cas de réclamation émanant d'un tiers du fait d'une contrefaçon de copyright ou de la violation des droits d'exploitation ou de propriété.

### Article 3 : Modalités de participation

- Le jeu-concours débutera le **samedi 16 septembre et s'achèvera le mardi 31 octobre à 18h**.
- Le bulletin de participation et le règlement seront disponibles sur le site Internet ainsi qu'à l'Office de tourisme.

- Les participants devront envoyer leurs photos par courriel à [tourisme@bretagneromantique.fr](mailto:tourisme@bretagneromantique.fr) accompagnées du bulletin de participation rempli et signé, ou directement sur le site Internet du concours :  
<http://photos.bretagneromantic.fr>
- Il sera également possible de déposer ses photos en main propre sur une clé USB ou un disque dur directement à l'Office de tourisme.
- Chaque photographie devra porter un titre, la date et le lieu de la prise de vue, les nom et prénom du participant, ses coordonnées, ainsi qu'un commentaire (facultatif).
- Les participants s'engagent à céder les droits d'exploitation de leurs photos à la Communauté de communes Bretagne romantique (sous conditions précises). Celle-ci ne les utilisera que dans le cadre de l'exposition, ou dans le but de communiquer sur le territoire.

#### Article 4 : Prix

- Six photographies recevront un prix : un prix du jury par catégorie, ainsi qu'un prix public par catégorie.
- *Prix du jury*: Le jury sera chargé de sélectionner une photo par catégorie selon son originalité, le respect de la thématique imposée ainsi que des choix techniques. Le jury est composé d'élus et de professionnels du tourisme, membres Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme.
- *Prix du public*: Toutes les photographies proposées par les participants au concours seront soumises à un vote public sur Internet. Il sera possible de voter à partir du jeudi 2 novembre jusqu'au samedi 18 novembre.
- Le gagnant de chaque catégorie se verra remettre un prix d'une valeur estimée de 30 euros TTC. Ce prix ne pourra faire l'objet d'un versement numéraire.

#### Article 5 : Exposition

- Les participants dont les clichés auront été retenus seront avertis par courriel, par téléphone ou par courrier.
- Les six photographies sélectionnées par le jury et par le public feront l'objet d'un tirage grand format et seront exposées à l'Office de tourisme, ainsi que les six photographies qui seront arrivées en seconde place.
- Elles feront ensuite l'objet d'une exposition itinérante dans les différentes communes qui en feront la demande.

#### Article 6 : Responsabilités

- Les organisateurs se réservent le droit de supprimer les photographies qui seraient de nature offensante ou discriminante.

- En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le jeu-concours.
- Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.